

## **COMMUNE DE COQUAINVILLIERS**

---

### **COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars à 19 h 00**

---

Date de convocation : 6 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13+1

<b>NOMS</b>	<b>PRENOMS</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>POUVOIR</b>
<b>BOUTY</b>	Louis	X	
<b>BRU</b>	Claire	X	
<b>DECHAUFFOUR</b>	Elisabeth	X	
<b>DOYHAMBOURE</b>	Camille		Mme le Maire
<b>DUBOIS</b>	Pascale	X	
<b>LEBOCQ</b>	Pascal	X	
<b>LEBRUN</b>	Charles-Henry		
<b>LEGROS</b>	Béatrice	X	
<b>LEGROS</b>	Christian	X	
<b>LENOIR</b>	Michel	X	
<b>MARTIN</b>	Didier	X	
<b>SADOUN</b>	Si Sadhek	X	
<b>SOPHIE</b>	Evelyne	X	
<b>TELFOUR</b>	Eric	X	
<b>TOURSCHER</b>	Alexandre	X	

Secrétaire de séance : M. Didier MARTIN

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé.

#### **1. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

Mme Le Maire, a présenté le compte financier unique 2023 à l'assemblée.

Le Conseil municipal décide que le compte financier unique dressé par Mme le Maire pour l'exercice 2023 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR : ...12..... CONTRE : .....0.... ABSTENTIONS : .....

## 2. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DU RESULTAT

### Résultat de l'année 2023

#### Fonctionnement

Dépenses .....570 375,15

Recettes .....671 766,53

**Résultat excédentaire de l'année .....101 581,38**

Excédent de fonctionnement 2022 reporté 254 944,80

**Résultat définitif .....356 336,18**

#### Investissement

Dépenses .....256 817,83

Recettes .....216 945,98

**Résultat déficitaire de l'année ..... - 39 871,85**

Déficit d'investissement 2022 reporté... - 61 699,00

**Solde d'exécution déficitaire ..... - 101 570,85**

Reste à réaliser .....0.00

**Résultat définitif ..... - 101 570,85**

### Affectation du résultat

Report déficitaire en investissement ..... 101 570,85

Couverture du besoin de financement en section d'investissement ..... 101 570,85

Report excédentaire en fonctionnement ..... 254 765,33

Mme le Maire sort de la salle pour permettre à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil municipal donne quitus au Maire pour le compte administratif 2023 et vote l'affectation du résultat.

POUR : .....12..... CONTRE : .....0.... ABSTENTIONS : .....0.....

## 3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Lisieux Natation Le Nautile	35.00
AVG Sport Auto	Prêt de salle
AFSEP (Sclérose en plaque)	50.00
Association des Parents d'Élèves	350.00
Les amis de Prie/'Prye	35.00
Les anciens combattants	70.00
A.S.C.F. Fonctionnement	150.00
Coopérative scolaire	300.00
Refuge Animal Augeron	926.20
Football Club OUILLY	350.00 + Prêt de salle
Ecole du Chat	50.00
Lexo Danse	105.00
A.D.M.R.	150.00

Ligue contre le cancer	50.00
Confréries de Charité	100.00
A.J.L.C.	600.00
Restos du cœur	50.00
Scouts et guides	70.00
Réserve	558.80
<b>TOTAL</b>	<b>4 000.00</b>

Les subventions seront versées uniquement sur présentation d'un dossier complet de demande de subvention.

Faisant partie du bureau de l'A.J.L.C, Mme DUBOIS et M. BOUTY doivent sortir au moment du vote.

Faisant partie du bureau de l'association des Anciens combattants et de la confrérie de charité M. Michel LENOIR, Mme DUBOIS et M. BOUTY quitteront la salle pour le vote de la confrérie de charité.

POUR : .....14..... CONTRE : .....0.... ABSTENTIONS : .....0.....

#### 4. TAXES LOCALES 2024

En 2024, aucune résidence principale ne sera taxée au titre de la taxe d'habitation. Pour l'année 2024, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires peut être fixée par le Conseil municipal. De ce fait, il est proposé au Conseil municipal de voter, à nouveau, pour la taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le montant des taxes suivantes ainsi aucune augmentation ne sera effective pour 2024 :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 7.44 %

Taxe foncière bâtie : 39.040 %

Taxe foncière non bâtie : 23.450 %

POUR : ...14..., CONTRE : ...0..., ABSTENTIONS : ...0..

#### 5. FONGIBILITE DES CREDITS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

POUR : .....14..... CONTRE : .....0.... ABSTENTIONS : .....0.....

## 6. BUDGET PRIMITIF 2024

<b>Section fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Charges à caractère général	223 210,00	Atténuation de charges	200,00
Charges de personnel et frais	288 130,00	Produits des services	58 440,00
Atténuation de charges	500,00	Impôts et taxes	413 528,00
Autres charges de gestion	121 890,00	Dotations et participations	115 500,00
Charges financières	5 000,00	Autres produits de gestion	23 505,00
Virement en investissement	227 208,33	Report N-1	254 765,33
<b>TOTAL</b>	<b>865938,33</b>	<b>TOTAL</b>	<b>865938,33</b>
<b>Section investissement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Emprunt	33 000,00	Cession terrain (rue des Pommiers)	50 500,00
Cautions	1 540,00	Cession tracteur tondeuse	1 200,00
Attribution compensation	2 524,00	Cautions	1 540,00
Bâtiments scolaires	114 000,00	F.C.T.V.A.	14 000,00
Travaux de voirie	119 384,33	Taxe d'aménagement	2 000,00
Défense incendie	22 000,00	Virement du fonctionnement	227 208,33
Matériel-tondeuse	3 000,00	Affectation de résultat	101 570,85
Matériel informatique école	3 000,00	Fonds de concours Agglo.	5 000,00
Mobilier école	1 000,00		
Autres immobilisations	2 000,00		
Report N-1	101 570,85		
<b>TOTAL</b>	<b>403 019,18</b>	<b>TOTAL</b>	<b>403019,18</b>

POUR : .....14..... CONTRE : .....0.... ABSTENTIONS : ...0.....

## 7. Renouvellement foyers éclairage public

Remplacement d'un foyer hors-service situé : Domaine les Hauts de la Touques

Coût total du projet HT	1 717,05 € H.T.
Coût total du projet TTC	2 060,46 € TTC
<b>FINANCEMENT</b>	
Montant de l'aide	515,12 €
Avance de la TVA	343,41 €
Total participation du SDEC Energie	858,53 €
La contribution de la commune s'élève à :	1 201,94 €

Mme le Maire propose au Conseil municipal d'engager le devis du SDEC pour permettre le renouvellement du foyer éclairage public. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer l'acte d'engagement avec le SDEC d'un montant de 1 201,94 € T.T.C. à la charge de la commune pour le renouvellement des foyers 06-005 / 06-006 / 06.011 Hors service dans le Domaine les Hauts de la TOUQUES.

POUR : .....14..... CONTRE : .....0.... ABSTENTIONS : .....0.....

## 8. COMMISSION TRAVAUX

Monsieur Didier MARTIN expose les sujets évoqués lors de la commission travaux du lundi 12 février 2024 :

### **Point sur les travaux effectués ou en cours d'être réalisés :**

- . Nettoyage des gouttières du bâtiment technique et changement de tuiles à l'église ;
- . Changement de 4 globes (2 à l'école et 2 à la salle des associations) ;
- . Changement des baies de brassage à l'école et à la salle des associations pour se mettre aux normes de sécurité ;
- . Changement de rondins (45) au parc de loisirs : coût estimé à 1 400 € TTC ;
- . Changement de 3 candélabres au niveau du lotissement des Hauts de la Touques.

### **Défense incendie :**

- . Le SDIS a contrôlé en décembre 2023 tous les poteaux à incendie de la commune. Ils sont TOUS conformes.
- . Il faudra envisager la pose d'un **nouveau poteau** au rond-point de la route de Lisieux et du chemin du Bois Lurette et **l'installation d'une bâche incendie** de 60 m3.

### **Voirie 2024 :**

- . Est menée une étude de faisabilité d'une aire de croisement, de la gestion des eaux de ruissellement ainsi que la réfection de la voirie de L'Epine Pigache. Projet mené en commun avec la commune du TORQUESNE.

### **Salle des associations :**

- . Le projet d'isolation thermique extérieure et l'éventuelle pose de panneaux photovoltaïques sont toujours à l'étude.

## 9. Questions diverses

Demande de caméras au parc de loisirs.

Prochain conseil municipal : lundi 13 mai 2024 à 20 h 30.